



Changement de statut étudiant à travail

Par **Pelagia**, le **16/09/2008** à **22:47**

Madame, Monsieur Bonjour,rnrnJe voudrais me renseigner un peu mieux sur les possibilités que je pourrais avoir pour changer ma carte de séjour "étudiante" vers une carte de séjour "travail".rnrnOriginaire d'un pays hors de l'union européenne (Amérique du Sud), cela fait depuis 8 ans que je réside en France de manière régulière avec le statut étudiant. je suis actuellement en première année de doctorat en Histoire de l'art. Parallèlement à mes études je travaille depuis 5 ans en tant qu'intérimaire dans la même entreprise pour m'assumer matériellement. J'ai donc une expérience et une connaissance acquise à travers ses 5 années travaillées. Cependant mon travail n'a pas de relation directe avec mes études universitaires.rnrnCette année mon entreprise me propose un CDI à temps complet, car ils ont vu mon engagement envers mon travail ainsi que mon sens de la responsabilité pour reprendre les mots de mes supérieurs. Or, actuellement j'ai le droit de travailler 964 heures à l'année.rnrnJe voudrais changer mon statut s'il est possible afin de pouvoir travailler plus et donc être plus à l'aise pour poursuivre ma thèse.rnrnDe plus j'ai entamée la démarche, hasardeuse, de demande de naturalisation. Je suis en attente d'être convoquée par la police pour l'entretien... J'ai donc envie de rester en France car j'ai refait ma vie ici. J'ai deux sœurs dont une française et l'autre mariée à un français.rnrnJe vous suis sincèrement reconnaissante si vous pouvez m'éclairer sur mes possibilités.rnrnMerci d'avance.

Par **diestochu**, le **17/09/2008** à **11:13**

Salut:rnrnMoi je suis aussi dans une situation un peu pareil que la tienne (sauf moi 4 ans de résidence) mais je suis aussi fortement intéressé pour changer de statut!!! je veux suivre avec toi cette discussion, possiblement quelqu'un pourra nous reigntsegner...rnrnsalu2

Par **linouuu**, le **17/09/2008** à **18:02**

Bonjour, rn
Je suis également étrangère et j'entame une procédure de changement de statut.
Je me suis renseigné pour les conditions et pour résumer il est important que : rn- le travail
que t'as trouvé (CDI) soit en relation avec tes études rn- ta rémunération soit supérieur à : 1.5
SMICrn
Si ces deux conditions ne sont pas remplies tu risques d'avoir un refus ! rn
Une
naturalisation serait l'idéal, je l'avoue rn
Si vous avez d'autres questions n'hésitez pas.
rn
A+